



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

spectacle vivant

Question écrite n° 12258

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la situation préoccupante dans laquelle se trouvent les secteurs de la création et de la diffusion du spectacle vivant en Picardie. En effet, la Picardie est la région de France métropolitaine la plus mal dotée par habitant en ce qui concerne les crédits déconcentrés de l'État pour le spectacle vivant (2,42 € pour une moyenne nationale de 5,15 €). Les directeurs des compagnies, des lieux artistiques et culturels et des structures d'éducation populaire réunis au sein de quatre réseaux se sont associés pour alerter le ministère de la culture de cet état de fait. Il lui demande par conséquent de lui indiquer les mesures qu'elle compte prendre pour corriger cette situation.

Texte de la réponse

La situation décrite, si elle revêt une certaine réalité, doit cependant être pondérée. En effet, la dotation déconcentrée attribuée à la direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Picardie ces quatre dernières années sur le programme 131, dédié à la création artistique, est en augmentation. En autorisations d'engagement, elle s'est ainsi déclinée de la manière suivante : 2010 : 5 249 145 € ; 2011 : 6 496 117 € ; 2012 : 5 420 078 € ; 2013 : 7 187 018 €. C'est donc au total une augmentation de près de 37 % qui aura été réalisée au profit de la DRAC Picardie entre 2010 et 2013 au titre du programme 131, alors que sur la même période, le budget du ministère de la culture et de la communication n'aura pas augmenté dans les mêmes proportions. Par ailleurs, il convient de rappeler que le périmètre d'intervention couvert par le ministère de la culture et de la communication compte, outre la création artistique, les champs du patrimoine et des industries culturelles, ainsi que les missions de transmission des savoirs et de démocratisation de la culture. Sur l'ensemble du périmètre d'intervention déconcentré du ministère, c'est donc au total une somme de 21 901 058 € qui aura été attribuée en 2013 à la DRAC Picardie, ce qui représente environ 12 € par habitant. Ainsi, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, il convient de noter que le ministère de la culture et de la communication aura réalisé un effort de rééquilibrage important pour rattraper le retard accumulé par la DRAC Picardie en crédits déconcentrés, et tout particulièrement pour ce qui concerne les crédits dédiés au spectacle vivant. Concernant spécifiquement ce domaine d'intervention, il faut encore observer que des crédits complémentaires ont été attribués à la DRAC et intégrés en base dans sa dotation, permettant aux structures régionales récemment labellisées (pôle national des arts du cirque, scènes de musiques actuelles, centre de développement chorégraphique) de conforter leurs activités et de tendre vers les planchers recommandés. La subvention allouée à la Maison de la Culture d'Amiens se situe notamment très au-dessus de la moyenne des scènes nationales. Ces crédits complémentaires auront également permis à la DRAC de mieux accompagner financièrement des équipes artistiques indépendantes. Enfin, le centre de développement chorégraphique « l'Échangeur » à Fère-en-Tardenois a bénéficié de crédits en investissement ainsi que le lieu de compagnonnage marionnettes le Tas de sable à Amiens. Si le ministère de la culture et de la communication reste très attentif à la situation de la Picardie, en tout état de cause, les budgets mis à sa disposition en 2013 par la représentation nationale ne permettront pas de dégager les 2,1 M€ de financements complémentaires sollicités par les professionnels du spectacle vivant picards pour un « plan de rattrapage » de la région, notamment en cette

période où le Gouvernement s'est engagé très fermement à diminuer les déficits publics.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12258

Rubrique : Arts et spectacles

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2012](#), page 7075

Réponse publiée au JO le : [2 avril 2013](#), page 3550